



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE

Bureau des procédures d'utilité publique

Affaire suivie par J. Le Touzic

☎ 02 40 41 47 75

☎ 02 40 10 47 50

✉ jacqueline.le-touzic@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

21 JUIL. 2015

Messieurs,

Madame la ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie m'a transmis votre courrier du 31 mars 2015 par lequel vous appelez son attention sur le projet de contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges.

Le projet de contournement de la raffinerie implique la réalisation d'études techniques qui sont réalisées par SNCF Réseau :

- les études préliminaires approfondies (EPA) comprenant l'évaluation socio-économique du projet. Ces dernières sont actuellement en cours d'achèvement.
- les études d'avant-projet (AVP) sur la variante retenue qui s'échelonnent de septembre 2015 à septembre 2016. Elles comprennent la réalisation des études techniques, du dossier Natura 2000, du dossier loi sur l'eau et de l'étude d'impact.
- les études PRO-REA qui s'échelonnent de janvier 2017 à avril 2019.

Ce projet va, par ailleurs, faire l'objet d'une large concertation dont l'objectif est, notamment, de choisir le tracé à retenir ainsi que le positionnement de la halte ferroviaire de Donges.

Cette procédure sera menée par SNCF Réseau selon le calendrier suivant :

- une période d'information du public avec la publication d'un dossier de présentation des caractéristiques principales du projet dès le mois de septembre 2015
- une période de concertation dès la mi-septembre 2015.

Plusieurs réunions constitueront des temps forts de cette concertation.

Vous avez été associés à toutes les étapes d'information qui ont déjà eu lieu, et vous avez été conviés à plusieurs rencontres avec le porteur de projet.

Le projet de voie ferrée est compatible avec le règlement du PPRT de Donges, approuvé en février 2014.

En effet, ainsi que vous le soulignez, le tracé est certes situé en zone de risque, mais dans des zones d'intensité et de probabilité moindres quant à la possibilité d'un accident majeur.

S'agissant de la référence à la directive Seveso 3, le projet répond à l'objectif recherché que vous citez : « maintenir des distances appropriées entre l'installation industrielle et les voies de transport », dans la mesure où la voie sera plus éloignée des installations qu'initialement.

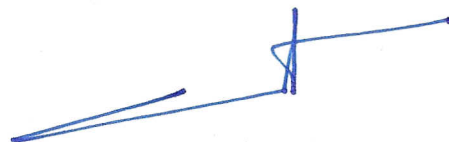
La motivation première du projet est bien de réduire l'exposition des usagers au risque industriel issu de la raffinerie.

J'ajoute que le tracé générera un gain de temps pour les usagers avec un rapprochement de la gare par rapport au bourg.

Mes services restent à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le PREFET



Henri-Michel COMET

Monsieur Stéphane BODINIER

Monsieur Nicolas RESDAND

Association Dongeoise
des Zones à Risques et du PPRT
12 passage du Haut Gas
44480 DONGES